

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 JUILLET 2018

Présents : M. GAZZIERO, Maire,
MM. BALANS, BERNADET, PONCHATEAU, Mmes LAGARDE, BANOS, Adjointes,
Mmes GAURY, LE LAGADEC, SERVAND,
MM. DULUC, MEUNIÉ, MONIER, VIGNES.

Valablement représentés : M. DUSSOULIER par M. BERNADET,
M. ARDURAT par M. MONIER.

Secrétaire de séance : Mme BANOS.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil du message de Fabienne CHARDONNET qui remercie l'ensemble de l'équipe municipale pour les marques de sympathie ou la présence aux obsèques lors de la disparition de son compagnon Jean-Louis.

Approbation et signature du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 05/06/2018.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN :

- Vente d'une maison, sur terrain de 1.256 m², située 1 Chemin de la Gravière, appartenant à M. NEVES, au prix de 110.000€,
- Vente d'un terrain de 882 m², situé 10 Le Hameau du Grand Chemin, appartenant à Mme MAGNI, au prix de 59.000€,
- Vente d'une maison, sur terrain de 152 m², située 12 Route de Gascogne, appartenant à M. et Mme LAGARDE, au prix de 98.000€,
- Vente d'une maison, sur terrain de 2.677 m², située 4 Rue du Viaduc, appartenant à M. et Mme VIGNES, au prix de 180.000€,
- Vente d'une maison, sur terrain de 1.466 m², située 1 Rue des Pieds de Vignes, appartenant à M. et Mme LAOUÉ, au prix de 317.000€,

La CDC du Sud Gironde a renoncé à son droit de préemption urbain sur ces biens.

PERSONNEL COMMUNAL :

Renouvellement convention : Monsieur le Maire propose au Conseil de renouveler la convention de mise à disposition de Mme Agnès REGLAIN auprès de la Commune de Gironde-sur-Dropt, pour une durée d'un an, à raison de 4,5 heures par mois. Accord du Conseil.

Heures complémentaires :

M. BALANS informe le Conseil que, suite à l'organisation de la rentrée scolaire 2017/2018 et pour les remplacements d'agents en arrêt maladie, le personnel communal a effectué les heures complémentaires suivantes aux mois de juin et juillet :

- Mme DUPA Isabelle : 18H
- M. DUCOS Mickaël : 31H10

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à payer ces heures complémentaires à l'indice habituel de chaque agent.

Modification au tableau des effectifs :

Monsieur le Maire propose au Conseil de créer un poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe, suite à l'avancement de grade de Mme ARNAUD.

Le Conseil donne son accord pour cette modification du tableau des effectifs.

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU « TOURNE-À-GAUCHE » :

Monsieur le Maire informe le Conseil que les travaux du tourne-à-gauche pourront commencer à partir du 10/09/2018 et devraient durer entre un mois et demi et deux mois.

En effet, la Société CANASOUT qui travaille actuellement pour le remplacement du réseau d'eau, cesse son activité entre le 30/07 et le 17/08, période durant laquelle la Société ETPM interviendra pour les travaux de terrassement basse tension pour l'alimentation du futur magasin.

La Société CANASOUT reprendra ses travaux du 20/08 jusqu'au 07/09 et terminera son chantier à partir du mois de novembre.

DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI) :

Monsieur le Maire informe le Conseil que le SDEEG propose la mise en œuvre de la compétence de la DECI au sein de ses services, dans l'intérêt d'un service public efficace sur le territoire.

Cette démarche mutualisée nécessite que la Commune prenne une délibération afin de transférer le service de la DECI au SDEEG.

Le Conseil décide de reporter la décision vers la fin de cette année 2018.

SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR :

Monsieur le Maire informe le Conseil que le SDEEG propose une convention pour la mise en place du dispositif sur la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant des enfants.

Le Conseil décide de reporter la décision en septembre.

RÉNOVATION ACOUSTIQUE :

M. BERNADET présente au Conseil le rapport des étudiants qui ont travaillé sur les problèmes d'acoustique dans le restaurant scolaire et la salle de motricité de l'école.

Propositions de solutions :

- Restaurant scolaire :

. Créer des « murs » pour entraver la propagation du son dans la pièce (système de petites cloisons)

. Positionner des rideaux afin de séparer les sources de bruit

- Salle de motricité

. Suspending des objets absorbants afin de ne pas altérer la luminosité de la pièce et aussi pour empêcher la propagation du son au plafond (formes géométriques colorées)

. Suspending un cadre au-dessus de la salle

. Suspending des panneaux de manière verticale

M. BERNADET informe le Conseil que la Mairie de Toulonne a proposé d'aller voir les équipements qui ont été installés dans leur restaurant scolaire. Contact sera pris à la rentrée.

Le rapport des étudiants a été noté de la manière suivante : équipe sérieuse et motivée, rapport intéressant malgré le manque de grille tarifaire.

Pour l'année prochaine, M. BERNADET a proposé des thèmes pour les futurs étudiants :

- Etude de faisabilité d'installation de panneaux solaires sur certains bâtiments communaux

- Gestion de la rue de Cariot

COMITÉ D'ANIMATION :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Comité d'Animation concernant une demande d'autorisation pour créer une animation de cours de danse polynésienne.

Ce projet concerne une activité de danse polynésienne dont les cours auraient lieu le mardi soir, dans la salle des fêtes. Mme RATTINASSAMY interviendrait en qualité de professeur de danse. Son entreprise est en cours d'immatriculation.

Cours enfants de 18H30 à 19H30

Cours adultes de 20H à 21H

Tarif annuel : 130€, tarif dégressif si plusieurs membres d'une même famille

Cotisation pour le Comité d'Animation = 20€

Gala et projet de repas tahitien en fin d'année.

Le Conseil donne son accord.

SPA MÉRIGNAC :

Monsieur le Maire informe le Conseil que la SPA de Mérignac a demandé l'ajustement de leur subvention selon les termes de la convention signée avec leurs services, à savoir que la contribution financière doit être calculée en fonction du nombre d'habitants.

Le Conseil donne son accord pour verser une subvention complémentaire de 160,80 euros à la SPA de Mérignac, pour l'année 2018.

ANIMAUX ERRANTS :

M. BALANS informe le Conseil que, suite à un problème de chien errant rencontré la semaine dernière, il a été constaté qu'il n'y avait plus d'emplacement réservé dans l'espace des services techniques pour recueillir momentanément un animal errant. Il est donc souhaitable de réinstaller rapidement une « cage » afin de remédier à ce problème.

SICTOM :

Mme SERVAND donne le compte rendu de la réunion du 27/06/2018 :

- La loi de transition énergétique impose l'extension des consignes de tri pour les plastiques en 2022. Le SICTOM du Sud Gironde et 8 collectivités de Gironde ont délibéré pour une adhésion de principe à la SPL (Société Publique Locale), pour mutualisation de toutes les collectivités afin de maîtriser les coûts. Lieu retenu : Saint-Denis de Pile (avec extension de l'existant).

- Rapport annuel 2017 : 62.514 habitants, 85 communes réparties sur 5 CDC, 1.592 km² de superficie, 9 sites, 36.833 tonnes de déchets collectés, soit 589 kg par an par habitant, moins de 8,9% d'ordures ménagères depuis 2010, 2.059 personnes sensibilisées à la prévention et aux déchets, 162 manifestations accompagnées.

- Collecte en apport volontaire :

Emballages plastiques et métalliques 430T, briques alimentaires 48T, papiers 1.260T, cartons 1.030T, verre 2.290T.

Proxi-déchets : mise à disposition de caissons à destination des usagers sur un principe de déchetterie mobile : 19 communes bénéficient de ce service, assuré sur 36 mardis par an.

Location de bennes aux particuliers, mise à disposition de caissons aux communes pour les déchets verts et pour le tout-venant.

- Ressources humaines : 1 poste de télétravail à l'USSGETOM, prise en charge de la visite médicale des chauffeurs PL, création de 20 postes non permanents pour le remplacement du personnel malade ou pendant les congés.

- Achat d'un terrain du SISS de 515 m² (pour 1€ symbolique) jouxtant le centre de recyclage afin de stocker les conteneurs.

- Changement de la durée d'amortissement d'une benne à ordures passée de 15 à 7 ans.

- Lancement des travaux à la plateforme de Fargues.

- Le SICTOM doit régler une amende de 381€ pour excès de vitesse, car pas de possibilité de dénoncer l'agent concerné.

- Renouvellement de l'agrément Écomobilier pour 6 ans concernant les bennes de collecte de mobilier sur les déchetteries. Le SICTOM du Sud Gironde est engagé avec Écomobilier depuis 2016.
 - Quorum pour les réunions syndicales : proposition d'envoi de 2 convocations à ¼ d'heure d'intervalle au cas où le quorum ne serait pas atteint à la première réunion.
 - Réflexion à mener sur les déchets verts : Saint-André du Bois, Saint-Maixant, Saint-Macaire, Saint-Pierre d'Aurillac, limitation des volumes sur les communes.
 - Proposition de modifier l'itinéraire de la déchetterie de Bazas car circulation difficile toujours en attente. Il faut relancer la CDC.
 - Déchetterie de Lerm-et-Musset : les bennes sont plus hautes, il est donc plus difficile de décharger les remorques à cause des barrières de sécurité hautes de 70cm.
- La prochaine réunion syndicale aura lieu le 26/09/2018.

SDEEG :

M. PONCHATEAU donne le compte rendu de l'Assemblée Générale du 22/06/2018 :

- Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2017 :

Investissement :	Dépenses =	24.170.673,16€
	Recettes =	22.006.723,71€
Fonctionnement :	Dépenses =	9.889.909,83€
	Recettes =	14.986.941,08€

- Vote du Budget Supplémentaire 2018 :

Investissement :	Dépenses =	18.515.737,78€
	Recettes =	18.515.737,78€
Fonctionnement :	Dépenses =	2.108.243,73€
	Recettes =	2.108.243,73€

- Signature de la convention très haut débit : après mise en concurrence, Gironde Numérique a attribué à la Société ORANGE la délégation de service public, l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communication à très haut débit du territoire girondin hors Bordeaux Métropole et la ville de Libourne. Dans le cadre de ce projet, la desserte des habitations se fera en partie par l'utilisation des appuis aériens des réseaux électriques, comme le permet la loi. À cette occasion, afin de garantir une bonne coordination des différentes interventions, le SDEEG doit signer une convention relative à l'utilisation du réseau public de distribution d'électricité pour l'exploitation d'un réseau en fibre optique. Cette convention concerne ENEDIS, ORANGE et le SDEEG.

- DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) : Les statuts du SDEEG permettent d'exercer la compétence pour l'entretien, le contrôle et les travaux sur les points d'eau d'incendie pour le compte des collectivités locales qui le souhaitent. En accord avec le SDIS et après étude sur le règlement technique, administratif et financier de la DECI, le Comité Syndical adopte le règlement relatif au transfert de cette compétence.

- Accélération du déploiement des bornes électriques de recharge : Toulence, Cestas, Audenge, La teste de Buch, etc..., 174 bornes installées en Gironde.

- Mise en place d'une ombrière photovoltaïque au siège du SDEEG, en autoconsommation.

INAUGURATION DU FOYER D'ACCUEIL MÉDICALISÉ :

M. PONCHATEAU a assisté le 25/06/2018 à l'inauguration du Foyer d'Accueil Médicalisé et du service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés, spécialisés dans la prise en charge de l'autisme, à Verdélais. Cette structure, à destination des jeunes adultes, comprend 15 places. Elle est intégrée dans un complexe médico-social existant à proximité du CAT et est financée par le Département.

GEMAPI (GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS) :

M. PONCHATEAU donne le compte rendu de la réunion du 05/07/2018 :

Dans le cadre de l'application de la compétence GEMAPI, la CDC doit se doter d'une politique de protection contre les inondations, notamment celles engendrées par le débordement de la Garonne et de ses affluents.

Cette politique peut se traduire par la réalisation dont les axes sont détaillés comme suit :

Amélioration de la conscience du risque.

Surveillance et prévision des crues et inondations.

Alerte et gestion de crise.

Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens.

Gestion des ouvrages de protection hydraulique.

Réflexion sur le produit de la taxe GEMAPI.

Reconnaissance d'endiguement, montage du dossier de déclaration et de financement pour bénéficier de l'accompagnement de l'état.

Coût d'une étude de danger sur les digues : autour de 110.000€.

Les actions choisies par la CDC et ses communes seront présentées à la rentrée aux services de l'État afin d'obtenir son soutien financier.

SISS :

M. BERNADET donne le compte rendu de la réunion du 07/06/2018 :

- achat de carburant

- tarifs des transports scolaires

- mise en place du RIFSEEP pour le personnel

- 2 bus de 15 ans ont été remplacés par deux nouveaux bus en leasing (les deux anciens bus pourront cependant être encore utilisés occasionnellement pendant 3 ans)

- la mise en place de panneaux solaires est à l'étude avec le SDEEG

- organisation d'une navette pour le lycée agricole de Bazas le lundi matin et le vendredi soir

- projet de Transport Urbain

- exercice d'évacuation des cars

PERSONNEL DES SERVICES TECHNIQUES :

M. BERNADET annonce au Conseil que Mme Adeline WATA, Adjoint Technique, a donné naissance à une petite fille prénommée LEXY le mercredi 11 juillet 2018.

AMÉNAGEMENT DE BOURG :

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Cabinet AZIMUT vient présenter le projet d'aménagement de la traversée du bourg de Saint-Maixant le lundi 23 juillet 2018, à 10H30, en Mairie. (M. MONIER sera absent).

SUBVENTIONS 2018 :

Monsieur le Maire informe le Conseil des remerciements reçus en Mairie suite au versement des subventions 2018 :

- Comité d'Animation
- Croix Rouge
- Club Détente Gymnique
- ADDAH33
- Secours Catholique
- Lo Camin
- Anciens Combattants

- Les Restaurants du Cœur

ACHAT DE TABLES :

M. BERNADET informe le Conseil que la Société ALTRAD MEFRAN propose une offre de déstockage sur des tables polyéthylène par lot de 26 au prix de 1.300€ HT.

Ces tables seraient destinées au prêt de matériel pour les particuliers.

Le Conseil donne son accord à condition qu'un règlement soit établi avec remise d'un chèque de caution lors de chaque prêt. Ce service sera organisé avec les Services Techniques avec des heures fixes pour les retraits et retours du matériel.

SAISON CULTURELLE DES CARMES :

Monsieur le Maire informe le Conseil que Les Carmes de Langon ont envoyé leur programme culturel 2018/2019, avec une invitation pour le spectacle d'inauguration du 14/09/2018.

M. BERNADET assistera à cette soirée.

QUESTIONS DIVERSES :

M. DULUC demande quelles sont les mesures à prendre concernant les absences répétées de certains Conseillers aux réunions du Conseil Municipal, sans être excusés ni même établir de procuration.

M. DULUC renouvelle sa demande concernant les déclarations de travaux pour les abris de jardin. En effet, le coût d'instruction d'un dossier étant supérieur à la somme récupérée par la Commune par le biais de la taxe d'aménagement, est-il nécessaire de faire ces déclarations ou bien faut-il augmenter le taux de la taxe d'aménagement ?

Si le taux de la taxe est augmenté, cela entraînera des montants de taxe très élevés notamment pour les maisons.

Il est souhaitable de maintenir les déclarations de travaux pour les abris de jardin afin que les règles d'implantation soient respectées.

D'autre part, il faut savoir que ces déclarations de travaux et permis de construire servent de base à l'imposition.

Mme GAURY demande si le SISS de Langon assurera toujours le transport scolaire pour la prochaine année scolaire 2018/2019, étant donné le retour à la semaine des 4 jours avec un changement d'horaires. Oui, le SISS et la Région Nouvelle Aquitaine ont été informés fin 2017 de la nouvelle organisation.

M. VIGNES informe le Conseil qu'il a vendu sa propriété et qu'il va habiter sur Langon à partir de la fin du mois d'août. Il continuera à participer à la vie communale et à assister aux réunions.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

